

Luxembourg, le 21 mars 2005

Objet : Projet de loi portant approbation du Protocole sur les registres et transferts polluants, signé à Kiev, le 21 mai 2003 (2918BJE)

AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Par sa lettre du 1^{er} février 2005, Monsieur le Ministre de l'Environnement a bien voulu saisir la Chambre de Commerce pour avis du projet de loi portant approbation du Protocole sur les registres et transferts polluants, signé à Kiev, le 21 mai 2003, lors d'une réunion extraordinaire des Parties à la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Le Protocole a pour objet de promouvoir l'accès du public à l'information par l'établissement de registres cohérents et intégrés des rejets et transferts de polluants (PRTR) à l'échelle nationale. Ces registres doivent être accessibles gratuitement au public sur Internet et porteront notamment sur les rejets et transferts d'au moins 86 polluants relevant du Protocole (gaz à effet de serre, métaux lourds, substances cancérigènes...), les rejets et les transferts en provenance de certains types de sources ponctuelles (par exemple, les usines chimiques, les installations de traitement de déchets...) et les données disponibles sur les rejets de sources diffuses (transports, agriculture...).

Une réglementation communautaire en cours d'élaboration a d'ailleurs pour objet d'instaurer un registre intégré des rejets et transfert de polluants au niveau de l'Union européenne (PRTR européen) sous forme d'une base de donnée accessible au public.

D'une manière générale, la Chambre de Commerce est favorable à l'amélioration de l'information et de la sensibilisation du grand public à l'importance des questions environnementales. En l'occurrence, la constitution de registres nationaux des rejets et transferts de polluants devrait contribuer à la diffusion d'informations en la matière.

Cependant, la Chambre de Commerce constate que, afin d'améliorer l'information du public, ce projet loi de portant approbation du Protocole sur les registres et transferts polluants risque d'accroître les contraintes administratives qui pèsent sur les entreprises. C'est pourquoi, la Chambre de Commerce souhaite que ce projet de loi soit accompagné d'une fiche d'impact dans ce domaine.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le présent projet de loi.

BJE/TSA